



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2023/13

SUIVEZ LA CONSIGNE
DEVELOPPEMENT DE LA CONSIGNE DU VERRE POUR REEMPLOI

N° MARCHE : 23D020

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 8 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Président ;

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) que porte le SYVEDAC pour agir en faveur de la réduction des déchets ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (article 9) qui prévoit une trajectoire nationale visant à augmenter la part des emballages réemployés mis en marché, par rapport aux emballages à usage unique ;

CONSIDERANT l'obligation d'atteindre une proportion de 10% des emballages réemployés mis en marché en France en 2027, les emballages réemployés devant être recyclables ;

CONSIDERANT à l'échelle nationale, la fin des emballages plastiques à usage unique annoncée par la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) pour 2040 et les initiatives en faveur du retour de la consigne pour réemploi qui se multiplient en France ;

Vu le lancement opérationnel de la société SUIVEZ LA CONSIGNE durant l'été 2022 visant à développer la consigne pour réemploi des bouteilles en verre auprès des producteurs locaux et des habitants ;

Vu l'objectif de SUIVEZ LA CONSIGNE d'être l'intermédiaire logistique entre les points de collecte, les structures de lavage et les producteurs afin de faciliter les interactions opérationnelles ;

Vu les objectifs chiffrés d'une augmentation de 40% du nombre de bouteilles en verre collectées et dirigées vers le réemploi sur le territoire du SYVEDAC d'ici décembre 2024 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



DECIDE

1. De signer un contrat portant sur le « développement de la consigne du verre pour réemploi », avec la société :

SUIVEZ LA CONSIGNE
15 Villerperdue – 50 170 SACEY

Pour un montant total maximum de 9 248,00 € HT.

Dans le cadre du présent contrat, le Titulaire sera chargé notamment de :

- Développer son nombre de points de collecte, sa communication et le type de bouteilles collectées afin de permettre d'augmenter les retours des produits consignés ;
- Communiquer régulièrement avec le SYVEDAC sur les résultats de son activité ;
- Mentionner son partenariat avec le SYVEDAC lors de tout témoignage sur son activité sur la Région Normandie.

L'exécution des prestations débute à compter de la date de signature par les deux parties du contrat, soit le 12 décembre 2023.

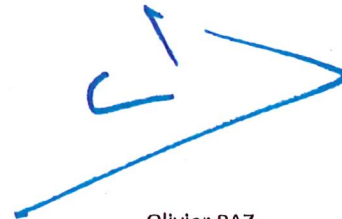
Le SYVEDAC procédera à 2 versements :

- Une part fixe versée au début du partenariat en décembre 2023, d'un montant de 4 624 € HT ;
- Une part variable versée à la fin du contrat et soumise à l'atteinte d'objectifs, la part variable étant d'un montant maximum de 4 624 € HT.

Le contrat prendra fin le 30 janvier 2025.

2. D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original
A Colombelles, le : **27 DEC. 2023**



Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Siège Social

SYVEDAC

9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le mercredi vingt mars à 18h30, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **73**

Nombre de membres présents : **46**

Etaient présents :

⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BAIL – Mme BARILLON - M. BOURGUIGNON -Mme CALBERG-ELLEN - M. COUTANCEAU - M. DEGOULET - Mme DIOUF - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST – M. GUENNOG - M. GUIDI - M. JOBEY - Mme LAMY - M. LANDEMAINE - M. LANGLOIS - M. LE LAN - M. LECERF - M. LIZORET - M. LOUVEL - M. MATA - M. Bruno MARIE - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - M. VINCENT.

⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. CHEDEVILLE - M. COOL - M. LOUIS - M. Alain MARIE - M. TISSIER - M. VIGAN – Mme WASSNER.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. GAUQUELIN – M. LENEZ.

⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - M. GERMAIN - Mme GRANA – Mme LELIEVRE - M. PAZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024 Autorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

Pour l'Agence de l'Orne, rue Francis de Pressensé, 14460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. GOBÉ - M. MAUGER.
 - ↳ Délégué suppléant : M. MALAQUIN.

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. GUILLEMETTE.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. ADAM - Mme COUE DA SILVA - M. JEANNENEZ - M. LESELLIER - M. MONTONI - Mme SASSIER.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. DESHAYES - M. GILAIN – M. GUILLOT - Mme REVERT.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BOSSARD - M. DELAHAYE.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme DUBOS.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme FIEFFÉ.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
 - ↳ Délégués titulaires : M. BERNARD – M. DESVAGES - Mme FIQUET - M. GOBERT - Mme LEGRAND - Mme MICHEL – M. SÉRÉE - Mme THOMAS.

- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
 - ↳ Délégués titulaires : M. GALLIER - Mme Armelle LAMY – M. RZEPECKI.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. DUPONT-FEDERICI

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
 - ↳ Délégué titulaire : M. HILBÉ.

- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
 - ↳ Délégué titulaire : Mme BLANCHER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20240320-20240320_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Publication : 22/03/2024

Site de l'Agence Française de Prévention 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org



www.syvedac.org

